Compte rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2017

Présents: Mrs Butin, Barateau, Vinck, Druet, Clément, Maniette, Robert, De Zan, Gérard - Mmes Saunders, Jacquot,

Kles-Quignon, Bernard

<u>Absents</u>: Mme Audureau (excusée) <u>Procurations</u>: Mr Jeandidier à M Butin

DCM n°2017-02-01 Recrutement d'un adjoint administratif

Considérant le départ de l'adjoint administratif occupant le poste d'agent d'accueil polyvalent à la mairie, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- -Décide de recruter un adjoint administratif contractuel à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires et percevra une rémunération calculée selon l'échelon 1 du grade d'Adjoint administratif territorial (indice brut 347, indice majoré 325)
- -Autorise le Maire à établir :
- > contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité du 10/05 au 31/07/2017
- > contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an à compter du 01/08/2017 (renouvelable)

DCM n°2017-02-02 Convention de mise à disposition de personnel de remplacement avec le CDG

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel. Il rappelle la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2014. Cette convention avec le Centre de gestion arrivant à expiration en juin 2017, il convient de délibérer à nouveau afin de pouvoir renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à faire appel si besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion et à signer la convention correspondante.

Le Maire, Jean-Marie BUTIN

